

Evaluation environnementale du projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais

Résumé non technique



SOMMAIRE

| | | |
|-----|--|-----------|
| • | LEXIQUE..... | 5 |
| 1. | Qu'est-ce que l'évaluation environnementale ?..... | 6 |
| 2. | Articulation du Plan avec les autres documents de planification et de programmation 7 | |
| 3. | Etat initial du territoire..... | 8 |
| 4. | Les effets des thèmes liés au PCAET sur son environnement | 11 |
| 4.1 | Les émissions de gaz à effet de serre | 11 |
| 4.2 | Les ressources énergétiques | 11 |
| 4.3 | Synthèse des impacts | 12 |
| 5. | Perspectives d'évolution de l'état de l'environnement | 14 |
| 6. | Etude des scénarii | 15 |
| 6.1 | Description des scénarii envisagés | 15 |
| 6.2 | Impacts environnementaux des scénarii..... | 15 |
| 7. | Justification des choix | 16 |
| 8. | Les effets notables probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement.. | 17 |
| 8.1 | Les actions retenues | 17 |
| 8.2 | Synthèse des enjeux..... | 19 |
| 9. | Evaluation des incidences Natura 2000 | 22 |
| 9.1 | Carte et caractéristiques synthétiques des zones Natura 2000 | 22 |
| 9.2 | Analyse des incidences Natura 2000 des sites existants | 23 |
| 9.3 | Conclusion | 23 |
| 10. | Les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation | 24 |
| 11. | Suivi environnemental..... | 26 |
| 12. | La méthodologie utilisée | 31 |

• LEXIQUE

| |
|--|
| ARS : Agence Régionale de Santé |
| CITEPA : Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique |
| COV : Composé Organique Volatil |
| DDT : Direction Départementale du Territoire |
| DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement |
| DCE : Directive Cadre sur l'Eau |
| EnR : Energie Renouvelable |
| IFEN : Institut Français de l'Environnement , remplacé à présent par le SOeS (Service de l'Observation et des Statistiques) |
| ONF : Office National des Forêts |
| PCAET : Plan Climat-Air-Energie Territorial |
| PPR : Plan de Prévention des Risques |
| PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère |
| PRQA : Plan Régional pour la Qualité de l'Air |
| PRSE : Plan Régional Santé Environnement |
| PER : Profil Environnemental Régional |
| SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux |
| SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux |
| SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires |
| SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie |
| SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique |
| SIC : Site d'Importance Communautaire |
| SAU : Surface Agricole Utile |
| tep : tonne équivalent pétrole |
| téq CO₂ : tonne équivalent CO₂ |
| ZICO : Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux |
| ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique |
| ZPS : Zone de Protection Spéciale |

1. QU'EST-CE QUE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ?

L'évaluation environnementale s'inscrit dans le cadre de la réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial de la CC Saône-Beaujolais (appelé par la suite PCAET), conformément à la directive européenne du 27 juin 2001 et à sa transcription en droit français (notamment l'ordonnance du 3 août 2016). **Elle identifie, décrit et évalue les effets que peut avoir le PCAET sur l'environnement de la communauté de communes.**

Le résumé non technique du rapport d'évaluation environnemental constitue la synthèse de l'évaluation environnementale. Il aborde différents aspects :

- l'articulation du PCAET avec les autres documents de planification,
- l'état initial du territoire : c'est un bilan du territoire concerné par le PCAET suivant 5 dimensions de l'environnement :
 - la pollution et la qualité des milieux,
 - les ressources naturelles,
 - les risques sanitaires et technologiques,
 - les nuisances,
 - les milieux naturels, sites et paysages,
- les effets des thématiques du PCAET sur l'environnement, en tenant compte des sensibilités du territoire dégagées dans la première partie,
- les perspectives d'évolution de l'état de l'environnement, si le PCAET n'était pas mis en œuvre,
- la description des scénarii étudiés
- l'exposé des motifs des choix effectués,
- les effets notables probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement, ainsi que l'évaluation des incidences Natura 2000,
- une présentation des mesures d'évitement, de réduction et de compensation,
- la mise en place d'un suivi environnemental,
- la méthodologie utilisée.

2. ARTICULATION DU PLAN AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DE PROGRAMMATION

Le tableau suivant présente succinctement les différents documents avec lesquels le PCAET doit être compatibles ou qu'il doit prendre en compte. Le signe « / » signifie que plusieurs documents existent sur le territoire, les différentes dates d'approbation n'ont pas été indiquées.

| Document de planification | Date d'approbation/ parution | A fait l'objet d'une évaluation environnementale | Articulation avec le PCAET |
|--|------------------------------|--|----------------------------|
| Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) | mai-17 | non | prise en compte |
| Schéma Régional climat air énergie | avr-14 | oui | compatible |
| Stratégie nationale bas carbone (SNBC) | mai-17 | non | prise en compte |
| Plan Climat Régional | 2013 | non | cohérence |
| Schéma Directeur d'aménagement et de gestion de l'eau | 2015 | oui | cohérence |
| Contrats de milieu | / | non | cohérence |
| Plan Régional Santé Environnement | avr-18 | non | cohérence |
| Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires | en cours | oui | compatible |
| Schéma Régional de Cohérence Ecologique | juil-14 | oui | cohérence |
| Schémas de Cohérence Territoriale | 2009 | oui | prise en compte |
| Plans Locaux d'Urbanisme | en cours | oui | prise en compte |
| Agendas 21 | / | non | cohérence |
| Plan régional de prévention et de gestion des déchets | en cours | oui | cohérence |

Tableau 1 : Articulation du PCAET avec les autres documents de planification

3. ETAT INITIAL DU TERRITOIRE

L'analyse environnementale du territoire est basée sur un ensemble de données provenant de différents organismes : la CC Saône-Beaujolais, la Préfecture, l'ADEME, le SOeS, la DREAL, la DDT, le CITEPA, AGRESTE, OREGES et Atmo Auvergne Rhône-Alpes.

La synthèse de cette analyse peut être présentée en termes de richesses et/ou de faiblesses du territoire, ce qui permet de définir la sensibilité du territoire dans des domaines environnementaux spécifiques.

Le tableau ci-après présente une synthèse, par dimension de l'environnement et sous-domaine :

- les forces et faiblesses du territoire,
- la localisation territoriale des enjeux,
- les objectifs de référence,
- la sensibilité du territoire. Cette dernière s'apprécie par rapport à des référentiels nationaux (comment se positionnent le département vis-à-vis de moyennes nationales) et/ou par rapport à l'importance des forces et faiblesses et/ou le nombre d'objectifs de référence.

| Dimensions de l'environnement | Sous-domaine | Etat de l'environnement | | Localisation des enjeux | Politique d'amélioration | Proposition de sensibilité |
|-------------------------------------|---|--|---|-------------------------|--|----------------------------|
| | | Les richesses | Les faiblesses | | | |
| Pollutions et qualité des milieux | Air | Assez bon bilan en dioxyde d'azote, en ozone et en PM10 | Emissions non négligeables de particules PM 2,5 | Global/local | SRCAE/PCAET | modérée |
| | Eau | Patrimoine riche et diversifié | Eaux souterraines et superficielles d'une grande partie du territoire de mauvaise qualité vis-à-vis des pesticides Eaux souterraines en vallée de Saône vulnérables aux nitrates | local | SDAGE/ contrat de milieu | forte |
| | Sol et sous-sols | | 8 sites pollués ou potentiellement pollués | Global/local | | modérée |
| Ressources naturelles | Matières premières | Grande diversité géologique | Pression sur les ressources naturelles : 1 carrière | local | Cadre régional des carrières, Schéma départemental des carrières | faible |
| | Ressources locales : eau, sol et l'espace | Qualité de l'eau potable satisfaisante Surface boisée importante | | local | Périmètres de protection SDAGE/SAGE/ contrat de milieu | modérée |
| Milieux naturels, sites et paysages | Biodiversité et milieux naturels | 1 partie du territoire en ZNIEFF, 1 zone Natura 2000, 1 arrêté de protection du biotope, politique engagée des ENS | Milieux fragiles | Local | SRCE, directive habitat, politique ENS, TVB | forte |
| | Paysages | Paysages peu marqués par l'urbanisation | Risque de banalisation par artificialisation | Global | Atlas des Paysages | modérée |
| | Patrimoine culturel | 20 monuments classés ou inscrits, 4 sites classés ou inscrits | | local | | faible |
| Risques | Risques naturels et technologiques | Plusieurs PPR et PPI instruits PAPI en cours d'élaboration | Territoire exposé aux risques de : mouvement de terrains, séisme, inondation, transport de marchandises dangereuses, industriel | Global/local | PPR, PAPI, PPI, Plans de secours | forte |

| | | | | | | |
|------------------|------------------------|---|--|--------------|-----------------|----------------|
| | Risques sanitaires | | Risques de problèmes respiratoires, risques liés à l'usage des pesticides | Global/local | PRSE 2 | modérée |
| Nuisances | Bruit | Cartographie des voies bruyantes par la DDT, PPBE local | Nuisances liées aux installations et aux grands axes de transport | Local | PPBE | modérée |
| | Trafic | Cartographie des voies bruyantes par la DDT, PPBE local | Nuisances près des grands axes de transport | Local | PLUi, PDU, SCoT | modérée |
| | Visuelles / olfactives | | Nuisances liées aux zones industrielles, aux élevages et aux épandages agricoles | Local | | faible |

Tableau 2 : Récapitulatif des forces et faiblesses du territoire

On constate que le territoire présente une forte sensibilité au niveau de :

- **de la pollution et de la qualité des eaux,**
- **de la biodiversité,**
- **des risques naturels et technologiques.**

4. LES EFFETS DES THEMES LIES AU PCAET SUR SON ENVIRONNEMENT

4.1 LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Les gaz à effet de serre (GES) absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre. Leur accumulation dans l'atmosphère contribue à l'effet de serre et à l'augmentation des températures. Cela induit un changement climatique, qui impacte fortement et diversement l'environnement.

Le « diagnostic air, énergie, climat » d'octobre 2018 étudie en détail la vulnérabilité du territoire au changement climatique. On retiendra, en synthèse, les enjeux prioritaires suivants :

- **Sensibilité forte de la population** à l'augmentation du nombre de jours de chaleur et de sécheresse : exposition renforcée à l'ozone, stress hydrique, développement de problèmes sanitaires (nouveaux agents pathogènes, allergies...)
- **Sensibilité forte des milieux herbacés**, et par conséquence de **l'activité agricole**, à l'augmentation de la température et de la fréquence et durée des périodes de forte chaleur : sur la CCSB, au regard de la vulnérabilité du vignoble au changement climatique, il y a donc un enjeu pour la collectivité autour de l'accompagnement et de l'adaptation des pratiques et activités viticoles à l'horizon 2050.
- Enfin, une **vulnérabilité accrue des peuplements forestiers**, due à la progression des ravageurs, au stress hydrique et à l'augmentation probable du nombre et de la gravité de phénomènes extrêmes (tempêtes et incendies notamment)

D'autres enjeux importants sont également à prendre en compte dans la recherche d'adaptation, en particulier :

- Un renforcement de la **pression sur la ressource en eau**, utilisée pour l'eau potable, l'agriculture.
- **Biodiversité** : modification de l'habitat, évolution de la biodiversité au niveau végétal et donc animal
- De façon générale, une augmentation du nombre et de la gravité de **phénomènes extrêmes** :
 - Inondations : dégâts renforcés par l'artificialisation des sols, impactant directement la population et les activités économiques
 - Tempêtes : risques pour la population et la sylviculture

4.2 LES RESSOURCES ENERGETIQUES

La consommation de ressources fossiles pour la production d'énergie ou les moteurs à combustion émet des Gaz à Effet de Serre (GES), qui ont un fort impact sur l'environnement (cf le § consacré aux GES), ainsi que des polluants atmosphériques et des particules, qui ont un impact direct sur la qualité de l'air et la santé des populations et un impact indirect sur la qualité de l'eau et des sols (acidification, ...).

La production d'énergie renouvelable permet d'éviter ces impacts précédents, mais peut présenter également des impacts négatifs sur l'environnement :

- La production hydraulique peut présenter un impact sur les eaux superficielles (débit, étiage, ...) et sur la biodiversité associée, en particulier dans le cas de micro-hydraulique. En effet, la création de seuils et barrage a un impact fort sur la dynamique de la population aquatique et sur l'étiage. Ces nuisances ne se rencontrent pas dans le cas d'hydraulique au fil de l'eau,
- La production photovoltaïque au sol peut avoir un impact sur la biodiversité et sur les usages du sol,
- L'éolien peut avoir un impact sur le bruit, les paysages et la biodiversité,
- Le bois énergie peut avoir un impact sur les paysages et la biodiversité.

4.3 SYNTHÈSE DES IMPACTS

Le croisement de la sensibilité du territoire et des impacts des thèmes liés au PCAET permet de dégager les enjeux majeurs qui feront l'objet d'un suivi ou d'une attention particulière. Ce croisement est le suivant :

| Dimensions de l'environnement | Sous-domaine | Proposition de sensibilité | Impacts GES (produits entre autre par la consommation d'énergie fossile) / changement climatique | Enjeux |
|--|---|----------------------------|--|------------------------|
| Pollutions et qualité des milieux | Eau | forte | fort | fort |
| | Air | modérée | fort | modéré à fort |
| | Sol et sous-sols | modérée | faible | faible à modéré |
| Ressources naturelles | Matières premières | faible | faible | faible |
| | Ressources locales : eau, sol et l'espace | modérée | fort | modéré à fort |
| Milieux naturels, sites et paysages | Biodiversité et milieux naturels | forte | fort | fort |
| | Paysages | modérée | faible | faible à modéré |
| | Patrimoine culturel | faible | faible | faible |
| Risques | Risques naturels et technologiques | forte | fort | fort |
| | Risques sanitaires | modérée | fort | modéré à fort |
| Nuisances | Bruit | modérée | faible | faible à modéré |
| | Trafic | modérée | faible | faible à modéré |
| | Visuelles / olfactives | faible | faible | faible |

Tableau 3 : caractérisation des enjeux

Les enjeux significatifs (enjeux modérés à forts et enjeux forts) sont donc :

- la pollution et la qualité de l'air,
- la pollution et la qualité de l'eau,

- les ressources locales,
- la biodiversité et les milieux naturels,
- les risques naturels et technologiques,
- les risques sanitaires.

Il faut également garder à l'esprit que certains types de production d'énergie renouvelable peuvent avoir un impact notable sur :

- les paysages,
- le bruit,
- les sols.

5. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT

L'évaluation environnementale introduit la notion d'alternative « zéro » ou « scénario laisser faire », qui consiste à mesurer l'évolution probable des indicateurs environnementaux si le PCAET n'était pas mis en œuvre.

Ces évolutions se basent sur la trajectoire tendancielle du scénario négaWatt national rapporté par habitant puis multiplié par le nombre d'habitants.

La consommation d'énergie dans le scénario tendanciel serait donc la même que celle de la situation actuelle. Dans cette perspective, les impacts sur l'environnement seraient donc dans la continuité de ceux identifiés pour la situation actuelle.

6. ETUDE DES SCENARII

6.1 DESCRIPTION DES SCENARII ENVISAGES

Les enjeux air, énergie, climat sont illustrés à travers un scénario « TEPOS », qui exploite l'ensemble des potentiels énergétiques quantifiés par le PCAET. La trajectoire énergétique de ce scénario, ainsi que ses objectifs, ont été co-produits lors d'ateliers réunissant élus et acteurs du territoire.

Ces scénarios sont comparés au scénario « Tendancier », basé sur l'absence de politique volontariste en matière air, énergie, climat, étudié précédemment.

6.2 IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES SCENARII

Pour les différents thèmes concernés : consommation d'énergie, production d'énergie renouvelable, émissions de GES et émissions de polluants atmosphériques, le scénario TEPOS présente un bilan plus favorable que le scénario tendancier.

Les objectifs réglementaires à 2050 du Schéma Régional Climat-Air-Energie et les objectifs nationaux sont respectés, ainsi que les objectifs GES 2030 inscrits dans la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte

7. JUSTIFICATION DES CHOIX

La CCSB s'est engagée dès 2010 dans un Plan Climat Energie Territorial (PCET) volontaire et a mis en place de nombreuses actions sur son patrimoine public. Tous les bâtiments communaux et intercommunaux ont été audités et des conseillers en énergie partagés ont été mis à disposition des communes. En 2016, la CCSB s'est lancée dans un nouveau défi, devenir un Territoire à Energie Positive (TEPos) en réduisant ses consommations d'énergie drastiquement d'une part et en développant les énergies renouvelables d'autre part.

En parallèle de cette démarche TEPoS, qui est le socle de la démarche énergétique du territoire, la CCSB a élaboré son Plan Climat Air-Energie-Territorial en partenariat avec de nombreux acteurs du territoire.

En particulier, la stratégie énergétique s'est construite autour de plusieurs temps de réflexions collectives :

- Le 1^{er} temps fort a consisté en la réalisation des diagnostics : émissions de gaz à effet de serre du territoire, consommations et productions d'énergie, émissions de polluants, capacité d'injection dans les réseaux énergétiques, vulnérabilité du territoire au changement climatique, capacité de stockage du carbone et potentiel de développement des énergies renouvelables. Les diagnostics ont permis de dresser un état initial du territoire et de ses potentiels. Il s'est appuyé sur les études existantes, des prises de contact avec les acteurs du territoire, et l'expertise du groupement accompagnant la CCSB dans cette démarche.
- Le 2^{ème} temps fort s'est matérialisé par la définition d'une trajectoire énergétique partagée. Cette trajectoire énergétique déclinée en objectifs quantitatifs sectoriels s'est déroulée en 3 étapes :
 - la validation des potentiels avec les « sachants » du territoire (atelier expert),
 - l'appropriation des enjeux (en s'appuyant sur la méthode Destination TEPoS) et la formulation de cibles sectorielles à 2030 pour positionner le territoire dans une trajectoire TEPoS 2050,
 - la validation de cette trajectoire et des objectifs sectoriels lors d'un comité de pilotage stratégique et l'identification des thématiques prioritaires pour la mobilisation des acteurs lors d'ateliers thématiques,
- Le 3^{ème} temps fort a été consacré à l'explicitation des actions à mener pour atteindre les objectifs fixés. Des entretiens avec les services et 4 ateliers thématiques ont été menés pour expliciter des propositions d'actions à intégrer dans le plan d'action. Un comité de pilotage organisé en février 2018 a permis de partager une vision d'ensemble des axes stratégiques et des principales actions du PCAET avec les élus du territoire.

Le résultat de cette mobilisation a conduit à l'élaboration d'un programme d'actions opérationnel pour la période 2018-2023. Il se décompose selon 8 grands axes stratégiques, détaillés ci-après.

8. LES EFFETS NOTABLES PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT

8.1 LES ACTIONS RETENUES

- **AXE 1 : Gouvernance, planification et exemplarité de la collectivité**

La CCSB s'est engagée dans une démarche énergétique ambitieuse. Afin de mener à bien les objectifs qu'elle s'est fixée, des conditions favorables doivent être posées. Il s'agira principalement de développer la transversalité pour que l'ensemble des services et des communes portent des projets, de sensibiliser aux enjeux de la transition énergétique et de travailler en interne pour faire de la CCSB une collectivité exemplaire. La CCSB ne dispose pas à ce jour de la compétence énergie mais souhaite construire de véritables instances locales de gouvernance afin d'accompagner l'évolution des réseaux dans le contexte de la transition énergétique en lien avec GrDF, ENEDIS et le SYDER.

- **Axe 2 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics et résidentiels**

La rénovation thermique représente le premier levier d'action, et les maisons individuelles de propriétaires occupants constituent une cible prioritaire pour la rénovation énergétique car ils représentent plus de 50 % des consommations de chauffage. La CCSB s'est doté d'une plateforme de rénovation (« Renov En Beaujolais ») pour accélérer le nombre de rénovations performantes sur le territoire.

Ainsi, la CCSB se fixe un objectif de rénovation bâtiment basse consommation (BBC) de 540 logements par an à l'horizon 2030. L'atteinte de cet objectif ambitieux implique une forte structuration de l'écosystème : levée des freins économiques, financiers, psychologiques, montée en compétences des acteurs, structuration des filières, etc.

L'autre volet majeur de réduction des consommations de ce secteur concerne la sensibilisation aux actions de sobriété et l'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements du résidentiel (machine à laver, réfrigérateur, etc.).

- **Axe 3 : Développer les énergies renouvelables**

Filière photovoltaïque : C'est la filière avec le plus gros potentiel de développement. La production passerait de moins d'un GWh à plus de 100 GWh en 2030. Ce sont les installations en toitures qui représentent dans un premier temps l'essentiel du développement. Toutes les tailles de toitures sont concernées : des maisons individuelles (environ 500 maisons) aux grandes toitures de plus de 2800 bâtiments, mais également quelques parcs au sol et ombrières (5 ha).

Filière solaire thermique : bien que le potentiel 2050 soit plus réduit, la filière solaire thermique est également mise à contribution d'ici 2030 avec l'équivalent de plus de 6000 installations individuelles de 4 m².

Filière bois énergie : Il s'agit de la première filière de production d'énergie renouvelable actuellement et son potentiel de développement est de 152 GWh de production additionnelle d'ici 2050. Pour cette filière, l'équivalent de 50 chaufferies bois de 200 kW doit être installé d'ici 2030, 10 réseaux de 500 kW et 2 réseaux de 2 MW. Un enjeu clé de cette filière est le également le renouvellement du parc de système de chauffage pour réduire les émissions de particules fines (ratio de 1 à 100 entre une cheminée

ouverte et un poêle performant). Un autre point d'attention est le développement d'un prélèvement permettant la préservation et le renforcement de la biodiversité dans une perspective de réduction des risques incendies du couvert forestier.

Filière méthanisation : Le potentiel global de méthanisation de la CCSB est de 63 GWh de ressources mobilisables dont les $\frac{3}{4}$ sont des ressources agricoles. Les projets en cours permettront une production de plus de 30 GWh/an.

En parallèle du développement de la méthanisation, des réflexions sont également en cours pour la création d'une station de Gaz Naturel Véhicule (GNV).

Filière éolienne : sur un potentiel à 2050 de 150 GWh/an, le territoire vise l'installation d'une dizaine d'éoliennes pour une production de 67 GWh/an en 2030.

Un projet en phase de recours ayant reçu l'autorisation d'exploiter du préfet permettrait de produire 19 GWh. Un second projet en phase de développement pourrait produire entre 40 et 60 GWh.

Filière géothermie : Le potentiel identifié à court terme est de 17 GWh. La CCSB vise un développement de la filière géothermique avec une production de l'ordre de 20 GWh correspondant à l'équipement de l'ordre 125 immeubles logements et 50 bâtiments tertiaires.

Filière hydroélectrique : Le potentiel hydroélectrique est très faible de l'ordre de 1 à 4 GWh. Il existe des très forts enjeux environnementaux liés au développement de cette filière. Quelques seuils existants pourraient faire l'objet d'installation. Au regard des contraintes et du potentiel du développement, cette filière n'est pas jugée prioritaire dans le cadre du présent PCAET.

- **Axe 4 : Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre induites par les transports**

Transport de personnes

Le développement des modes doux, du covoiturage, des transports collectifs, l'amélioration de la performance énergétique des véhicules, la révision des PLU pour réduire les besoins de déplacement, sont autant d'actions prévues dans le plan climat qui conduisent la CCSB à viser une consommation énergétique pour le transport de personnes de 157 GWh/an en 2030 contre 327 GWh/an en 2013.

La réduction des consommations dans le secteur du transport de personne passe par une action concertée des différents acteurs : communes notamment pour les aménagements en mobilité douce, CCSB pour le transport à la demande, la Région pour l'amélioration des outils de support au développement du covoiturage, etc.

Transport de marchandises

La CCSB est un territoire de transit qui induit des consommations d'énergie sur lesquelles la collectivité a peu d'emprise (notamment le tronçon autoroutier de l'A6). Toutefois l'augmentation de la part du transport fluvial, du ferroutage, du taux de remplissage des camions et l'évolution des flottes de véhicules (motorisation, éco-conduite) permettrait de faire passer la consommation de 285 à 185 GWhEF/an d'ici 2030. Bien que ces évolutions soient davantage associées au contexte national, le territoire peut en être facilitateur avec entre autres avec l'accompagnement aux entreprises innovantes dans le secteur du transport et la logistique, l'incitation au ferroutage pour les entreprises s'implantant sur le parc d'activité Lybertec.

- **Axe 5 : Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre induites par les transports**

Secteur tertiaire

La réduction de 96 à 66 GWhEF/an provient essentiellement de la rénovation thermique à un niveau BBC de près de 200 000 m² de bâtiments tertiaires. De la même manière que pour le secteur résidentiel, le déploiement d'actions de sobriété contribue à cette réduction pour près de 10 GWhEF/an avec un accompagnement de type conseillers en énergie partagés (programmation et verrouillage des veilles, baisse consignes de chauffage, changement des luminaires, etc.).

Secteur industriel

Une part conséquente des consommations du secteur provient de l'activité de fonderie. Les économies d'énergies incluent la récupération de la chaleur fatale des eaux usées et des procédés industriels mais également l'amélioration de l'efficacité énergétique, la mise en place d'actions d'écologie industrielle et d'éco-conception. Les consommations passent de 299 à 259 GWhEF/an en 2030.

Secteur agricole

Les actions, évaluées sur la base de ratios nationaux et de la surface agricole utile du territoire pourraient permettre de diminuer d'environ 25% les consommations, soit de passer de 74 à 59 GWhEF/an d'ici 2030. Les actions incluent l'amélioration du réglage des tracteurs et engins, la promotion des circuits de proximité et de l'agriculture durable.

- **Axe 6 : Développer la prévention et le recyclage des déchets**

La gestion des déchets est consommatrice d'énergie et émettrice de gaz à effet de serre que ce soit pour leur ramassage ou pour leur traitement. Les meilleurs déchets sont donc eux qu'on ne produit pas, ce qui passe par un développement des actions de prévention. Une fois produit, l'objectif est de les valoriser au maximum.

- **Axe 7 : Adapter le territoire au changement climatique**

Les enjeux de l'adaptation au changement climatique portent sur :

- Prévenir les effets du changement climatique sur la santé,
- Garantir l'accessibilité à tous à l'eau potable, en préservant la qualité et la quantité
- Accompagner les changements de pratiques agricoles et sylvicoles pour une agriculture et une sylviculture durable, résiliente aux effets du changement climatique.

8.2 SYNTHÈSE DES ENJEUX

Les actions du PCAET présentent des impacts positifs sur tous les domaines environnementaux.

Les impacts variables et négatifs sont récapitulés ci-après. Ce sont sur eux que porteront les mesures d'évitement, de réduction et de compensation abordées dans le chapitre suivant.

| | | PAYSAGE | BIODIVERSITE | ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE | | |
|------------------------------|---|--|--------------------------------------|---|-------------------|------------|
| Thème | Action | | | Ilot de chaleur | Risque inondation | Sècheresse |
| Développer le photovoltaïque | Favoriser l'installation de photovoltaïque sur les bâtiments neufs communaux et intercommunaux | Veiller à l'intégration paysagère des centrales PV | | Attention à la mise en concurrence des toitures : PV / Végétalisation | | |
| | Mettre en œuvre d'une opération collective d'installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux et intercommunaux existants en partenariat avec le Syndicat d'Énergie du Rhône | | | | | |
| | Faire évoluer les documents d'urbanisme pour favoriser le photovoltaïque | | | | | |
| | Créer un groupe de travail avec les acteurs économiques sur le photovoltaïque | | | | | |
| | Créer un groupe de travail pour les projets des particuliers individuels ou collectifs et le financement participatif | | | | | |
| | Constituer un groupe de travail pour un ou des projets collectifs associant toits privés et toits publics | | | | | |
| Développer le bois-énergie | Etudier l'opportunité de développer les chaufferies bois pour les bâtiments communaux et intercommunaux | Plus de coupes et pistes forestières | Plus de coupes et pistes forestières | | | |
| | Organiser une cellule bois énergie locale | | | | | |
| | Inciter et accompagner à l'utilisation du bois d'œuvre dans les constructions | | | | | |
| | Communiquer auprès des propriétaires forestiers | | | | | |

| | | SOL | | EAU | | BRUIT | ODEUR | PAYSAGE | BIODIVERSITE | ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE |
|--|---|------------------|---------------------------|-------------------------|---------------------------|-------|-------|--|--------------|--|
| Thème | Action | Qualité des sols | Non-urbanisation des sols | Qualité eaux de surface | Qualité eaux souterraines | | | | | Ilot de chaleur |
| Développer la méthanisation | Créer une unité de méthanisation territoriale | | | | | | | | | |
| | Accompagner les porteurs de projet de méthanisation à la ferme | | | | | | | | | |
| Développer l'éolien | Maximiser les retombées locales du développement de projets éoliens | | | | | | | | | |
| Valoriser les potentiels du solaire thermique et de la géothermie | Valoriser le potentiel solaire thermique sur les bâtiments publics | | | | | | | Veiller à l'intégration paysagère du solaire thermique | | Attention à la mise en concurrence des toitures : solaire thermique / Végétalisation |
| | Créer et animer un groupement de commande pour des installations de solaire thermique | | | | | | | | | |
| | Valoriser le potentiel géothermique dans les bâtiments publics | | | | | | | | | |
| Développer l'hydro-électricité | Etudier l'opportunité d'installer des petites centrales hydroélectriques | | | | | | | | | |
| Développer les mobilités douces | Réaliser un schéma cyclable communautaire | | | | | | | | | |
| Accompagner le déploiement des nouvelles mobilités et des transports en commun | Réaliser un schéma d'aires de covoiturage | | | | | | | | | |
| | Expérimenter la mise en œuvre d'un parking réservé aux covoitureurs | | | | | | | | | |

9. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

L'évaluation des incidences Natura 2000 liées au Plan Climat Air Energie Territorial a été introduite par le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000, modifiant les articles R414-19 à R414-26 du code de l'Environnement (en effet, le PCAET fait partie des documents devant faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000). Conformément à l'article R.414-22 du code de l'environnement, l'évaluation environnementale tient lieu de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000, dans la mesure où elle répond aux exigences de l'article R414-22.

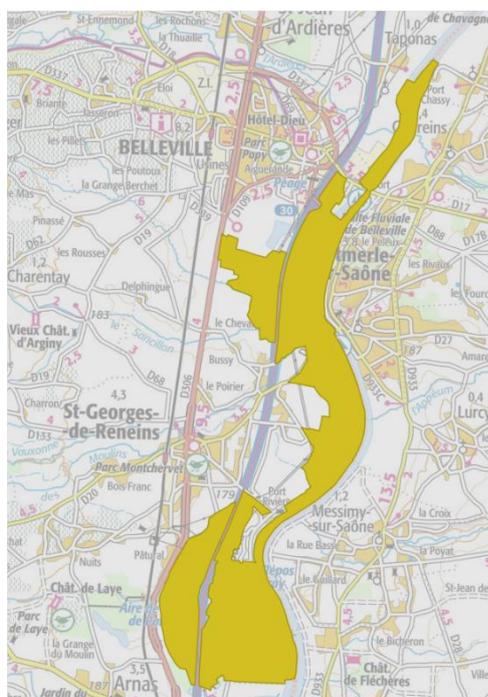
D'après la réglementation, cette évaluation consiste en :

- une présentation simplifiée du document de planification, accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace terrestre ou marin sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets,
- un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le document de planification est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000.

Il faut souligner que cette évaluation doit être proportionnée au document de planification et rappeler que le PCAET est un document permettant une amélioration de l'état de l'environnement, en ayant globalement moins d'impacts environnementaux que s'il n'existait pas.

9.1 CARTE ET CARACTERISTIQUES SYNTHETIQUES DES ZONES NATURA 2000

Le territoire comprend 1 zone Natura 2000 sur 1.7% de son territoire.



9.2 ANALYSE DES INCIDENCES NATURA 2000 DES SITES EXISTANTS

Les menaces en lien potentiel avec des actions du PCAET concernent :

- La gestion de la forêt et donc les actions liées au bois-énergie.
- La gestion des barrages et donc les actions liées à l'hydroélectricité.

La mise en œuvre de ces actions sur la zone Natura 2000 devra donc être réalisée en prenant bien en compte les contraintes inhérentes à cette zone. Il conviendra par exemple d'éviter de réaliser des boisements situés en zone Natura 2000.

En tout état de cause, il est rappelé que les documents d'objectifs (DOCOB) et les plans de gestion doivent être pris en compte lors des diagnostics communaux agricoles et forestiers.

Le PCAET prévoit la construction de méthaniseurs, d'éoliennes, de chaufferies bois performantes et de petites centrales hydroélectriques. La localisation précise des installations à prévoir n'est pas connue.

Ces installations seront soumises à une évaluation des incidences Natura 2000, dans le cadre de l'étude d'impact préalable à leur construction.

Il est recommandé d'implanter une installation en zone Natura 2000 en derniers recours, dans le cas où aucun autre site n'est disponible à proximité.

9.3 CONCLUSION

Dans la mesure où :

- les documents d'objectifs (DOCOB) et les plans de gestion doivent être pris en compte lors des diagnostics communaux agricoles et forestiers,
- les installations qui sont à créer devront faire l'objet d'étude préalable d'incidences sur les sites Natura 2000,

le PCAET ne présente pas d'incidences particulières sur les zones Natura 2000.

10. LES MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION OU DE COMPENSATION

La caractérisation des effets notables des actions du PCAET doit conduire également à une recherche de mesures réductrices adaptées, susceptibles d'éviter, de réduire ou si possible de compenser les conséquences dommageables sur l'environnement identifiées.

Tout d'abord, il faut noter que toute installation doit être conforme aux réglementations en vigueur (réglementation ICPE, loi sur l'eau, ...).

| Axe opérationnel | Domaine environnemental concerné | Mesure d'évitement, de réduction ou de compensation | Type de mesure |
|--|-------------------------------------|---|----------------|
| Développement de l'énergie solaire photovoltaïque en toiture | Paysage | Veiller à la bonne intégration paysagère du parc en toiture | Réduction |
| | Adaptation au changement climatique | Privilégier la végétalisation des toitures dans les îlots de chaleur | Évitement |
| Développement du bois énergie | Paysage | Intégrer du mieux possible les pistes et coupes forestières | Réduction |
| | Biodiversité | Limiter les impacts des coupes et pistes forestières, notamment en laissant des rémanents et en fermant les pistes après les coupes | Réduction |
| Développement de la méthanisation | Qualité des sols | Veiller à ce que la méthanisation ne se fasse pas au détriment du retour au sol de la matière organique | Évitement |
| | Odeur | La conception des installations de méthanisation doit intégrer ce paramètre de gestion des odeurs dès la phase projet | Évitement |
| Développement de l'éolien | Paysages | Veiller à la bonne intégration paysagère des éoliennes et préférer des zones non remarquable d'un point de vue paysager | Réduction |
| | Bruit | Les meilleures techniques devront être mises en œuvre | Réduction |
| | Biodiversité | Réduire la vitesse de rotation des pales la nuit ou au moins au moment du pic d'activité des chauves-souris, Choix de l'emplacement et de l'orientation des parcs éoliens : éviter les zones de passage privilégié des chiroptères et des oiseaux, et aligner les éoliennes parallèlement aux axes migratoires des oiseaux | Réduction |

| | | | |
|--|--|---|-----------|
| Valorisation du potentiel géothermique | Qualité des eaux | Mettre en œuvre des systèmes en boucle fermée, tels que demandés par la loi sur l'eau et de réaliser de la géothermie de nappe et non de surface | Evitement |
| Développement de l'hydro-électricité | Qualité des eaux de surfaces Paysages Biodiversité | L'installation de sites « au fil de l'eau » présente moins d'impacts que les barrages classiques. Conserver un seuil d'étiage et une continuité écologique, avec des dispositifs adaptés | Evitement |
| Développement des pistes cyclables, des aires de covoiturage et des parkings | Qualité des sols | Privilégier la conversion de zones urbaines ou routières | Evitement |

11. SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Le suivi consiste à vérifier si les effets du PCAET sont conformes aux prévisions telles que le rapport environnemental les a analysées.

Pour cela, nous proposons différents indicateurs. Certains sont communs avec ceux proposés par le PCAET dans les fiches actions.

Il est à souligner que ces indicateurs diffèrent des indicateurs de comparaison utilisés lors de l'étude des scénarios. Par exemple, il n'est pas proposé d'indicateurs GES, car il n'est pas possible de « mesurer » aisément cet indicateur et donc de le suivre. Ce type d'indicateur nécessite en effet de compiler de nombreuses données afin de réaliser des calculs, procédure dispendieuse qui ne peut être réalisée annuellement par la CC dans le cadre du suivi. Les impacts environnementaux sont donc approchés de manière indirecte : le bilan environnemental sera meilleur si les actions proposées sont réalisées. Afin d'aller plus loin dans cette approche, des indicateurs permettant de suivre les mesures d'évitement et de réduction proposées dans le rapport sont indiqués en gras dans le tableau ci-après.

Ce suivi est à réaliser annuellement.

Le suivi consistera à comparer les réalisations aux prévisions, à mesurer les écarts et à apporter les correctifs nécessaires. Le suivi comportera des aspects quantitatifs et qualitatifs, avec comparaison aux objectifs fixés. Les étapes de réalisation seront bien entendu comparées au calendrier prévisionnel. Tous les écarts devront pouvoir être identifiés, expliqués et réajustés.

| Thème | N° | Action | Indicateurs |
|--|-------|---|--|
| Coordonner et fédérer les acteurs autour de la démarche énergie-climat | 1.1.1 | Partager les informations et coordonner les initiatives à destination des communes | Nombre de communes mettant en place des actions de transition énergétique |
| | 1.1.2 | Coordonner les acteurs privés et publics en vue de la mise en œuvre d'actions cibles pour la trajectoire énergétique | Identification a posteriori des projets engagés |
| | 1.1.3 | Décentraliser le portage des actions dans les services « opérationnels » de la CCSB | Evaluation croisée du service Développement Durable. |
| | 1.1.4 | Dialogue budgétaire et de gestion des ressources | La revue annuelle des actions de trajectoire énergétique et le dialogue de gestion budgétaire |
| Intégrer les enjeux énergie-climat dans les outils de planification | 1.2.1 | Traduire les enjeux de la démarche TEPos et du Plan Climat dans les documents de planification | Alignement des PLU /PLUi avec le PCAET |
| | 1.2.2 | Intégrer les enjeux énergie-climat dans les projets d'aménagement | Nombre de zones intégrant des critères environnementaux |
| Sensibiliser et impliquer les habitants dans la démarche de | 1.3.1 | Déployer une stratégie de communication | Nombre de personnes impliquées dans les actions |
| | 1.3.2 | Réaliser un appel à projet développement durable à destination des associations | Nombre de personnes impliquées dans les actions |
| Faire de la CCSB une collectivité exemplaire | 1.4.1 | Mettre en place une politique d'achats responsables pour la CCSB et les communes | Nombre de marchés publics intégrant des critères sociaux ou environnementaux |
| Maîtriser les consommations énergétiques | 2.1.1 | Maintenir un service de conseiller en énergie partagé | MWh économisés |
| | 2.1.2 | Sensibiliser les particuliers à la maîtrise de l'énergie | Nombre de participants aux animations |
| Massifier les rénovations performantes et favoriser les constructions neuves exemplaires | 2.2.1 | Rénover de manière performante et exemplaire les bâtiments publics | MWh économisés |
| | 2.2.2 | Construire systématiquement des bâtiments publics passifs ou à énergie positive | Pourcentage de bâtiments neufs passifs/positifs par an Consommation kWh/m²/an des bâtiments neufs |
| | 2.2.3 | Expérimenter un dispositif de tiers financement dans le cadre d'une démarche régionale | Nombre de bénéficiaires de l'avance de trésorerie Nombre de bénéficiaires du prêt long terme |
| | 2.2.4 | Maintenir un service local d'accompagnement pour la rénovation énergétique de l'habitat privé | Nombre de ménages accompagnés par la PLRE Nombre d'artisans formés par la PLRE MWh économisés |
| Développer les filières locales | 2.3.1 | Favoriser l'utilisation de produits locaux biosourcés pour la rénovation et la construction des bâtiments publics et privés | Nombre de chantiers intégrant des matériaux biosourcés Bilan carbone des chantiers (E+/C-) |
| | 2.3.2 | Mobiliser et former les artisans et les autres acteurs de la rénovation | Nombre de formation organisée |

| Thème | N° | Action | Indicateurs |
|---|-------|---|---|
| Développer le photovoltaïque | 3.1.1 | Favoriser l'installation de photovoltaïque sur les bâtiments neufs communaux et intercommunaux | Nombre d'installations photovoltaïques installées sur des bâtiments publics neufs Productions annuelles cumulées (en Kwc) |
| | 3.1.2 | Mettre en œuvre d'une opération collective d'installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux et intercommunaux existants en partenariat avec le Syndicat d'Énergie du Rhône (SYDER) | Nombre d'installations réalisées Production annuelle cumulée (en kWc) |
| | 3.1.3 | Faire évoluer les documents d'urbanisme pour favoriser le photovoltaïque | Nombre de documents d'urbanisme révisés |
| | 3.1.4 | Créer un groupe de travail avec les acteurs économiques sur le photovoltaïque | Nombre d'installations Nombre d'entreprises présentes aux réunions |
| | 3.1.5 | Créer un groupe de travail pour les projets des particuliers individuels ou collectifs et le financement participatif | Nombre d'installations |
| | 3.1.6 | Constituer un groupe de travail pour un ou des projets collectifs associant toits privés et toits publics | Nombre d'installations |
| Développer le bois-énergie | 3.2.1 | Etudier l'opportunité de développer les chaufferies bois pour les bâtiments communaux et intercommunaux | Nombres d'installations et puissance cumulée en projet et en service |
| | 3.2.2 | Organiser une cellule bois énergie locale | Volume bois énergie commercialisé sur le territoire ou par les opérateurs locaux. Nombre de piste forestière refermée |
| | 3.2.3 | Inciter et accompagner à l'utilisation du bois d'œuvre dans les constructions | Nombre de bâtiments publics intégrant la construction bois sur le territoire Nombre d'entreprises locales en mesure de répondre à un marché de construction bois |
| | 3.2.4 | Communiquer auprès des propriétaires forestiers | Surface de forêt gérée Quantité de bois récoltée par an Nombre de piste forestière refermée |
| | 3.2.5 | Favoriser l'utilisation du bois déchets en bois énergie | Création d'un nouveau débouché pour le bois de classe B |
| | 3.2.6 | Valoriser le bois des tailles de haies en bois énergie | Nombre de propriétaires impliqués dans la démarche Quantité de bois de taille produite par an |
| Développer la méthanisation | 3.3.1 | Créer une unité de méthanisation territoriale | Création de l'unité de méthanisation Nm3/h de biométhane injecté |
| | 3.3.2 | Accompagner les porteurs de projet de méthanisation à la ferme | Nombre de projets de méthanisation réalisés |
| Développer l'éolien | 3.4.1 | Maximiser les retombées locales du développement de projets éoliens | Mobilisation des élus au processus de formation Niveau de maturité d'un projet avec retombées locales |
| Valoriser les potentiels du solaire thermique et de la géothermie | 3.5.1 | Valoriser le potentiel solaire thermique sur les bâtiments publics | Nombre de projets solaire thermique |
| | 3.5.2 | Créer et animer un groupement de commande pour des installations de solaire thermique | Nombre d'installations réalisées |
| | 3.5.3 | Valoriser le potentiel géothermique dans les bâtiments publics | Nombre de projets Puissance installée |
| Développer l'hydro-électricité | 3.6.1 | Etudier l'opportunité d'installer des petites centrales hydroélectriques | kWh produits /an |
| Valoriser les énergies de récupération | 3.7.1 | Etudier les opportunités de valorisation des énergies fatales avec les entreprises et les collectivités | Quantité de chaleur fatale valorisée sur le territoire (KWh) |

| Thème | N° | Action | Indicateurs |
|--|-------|---|--|
| Développer les mobilités douces | 4.1.1 | Réaliser un schéma cyclable communautaire | Nombre de kilomètres d'aménagements cyclables réalisés annuellement Evolution de la part modale vélo Surface utilisée provenant de sites naturels ou agricoles |
| | 4.1.2 | Développer une offre de Vélos à Assistance Electrique (VAE) | Nombre d'aides à l'achat utilisées et calcul du taux de conversion location-achat |
| | 4.1.3 | Valoriser la voie verte du Beaujolais pour les déplacements quotidiens | Nombre d'entreprises impliquées dans la démarche Nombre d'habitants de la CCSB accompagnés par un(e) ambassadeur vélo Taux d'occupation de la consigne sécurisée en gare de Belleville |
| | 4.1.4 | Développer l'intermodalité | Nombre de vélos stationnés + taux d'occupation Evolution des parts modales domicile – travail |
| | 4.1.5 | Structurer des démarches pérennes de pedibus-vélobus | Nombre de pédibus mis en place Nombre d'enfants bénéficiant régulièrement du service |
| Accompagner le déploiement des nouvelles mobilités et des transports en commun | 4.2.1 | Réaliser un schéma d'aires de covoiturage | Nombre de parkings et de places installées sur l'ensemble prévu Nombre de véhicules stationnés par parking + taux d'occupation |
| | 4.2.2 | Optimiser le système de mise en relation covoiturage | Nombre d'animations annuelles Evolution de la part modale du covoiturage |
| | 4.2.3 | Expérimenter la mise en œuvre d'un parking réservé aux covoitureurs | Nombre de personnes accédant au parking covoitureurs de la gare de Belleville |
| | 4.2.4 | Mettre en place des formations à l'éco-conduite | Evolution de la consommation du poste carburant et du taux d'accidents |
| | 4.2.5 | Développer l'autopartage | Nombre de véhicules installés Taux d'occupation du véhicule en autopartage Nombre de kilomètres réalisés |
| | 4.2.6 | Mettre en place un service de transports à la demande | Nombre de lignes mise en place Nombre de déclenchement d'une ligne de TaD Nombre d'utilisateurs annuels |
| Mobilité générale | 4.3.1 | Expliciter les liens avec les documents de planifications | Nombre PLU mis à jour intégrant les mesures définis par les études mobilité |
| | 4.3.2 | Développer les plans de mobilité | Nombre de salariés concernés Evolution des parts modales des entreprises engagées |
| | 4.3.3 | Développer les zones apaisées en centre-ville | Nombre de secteurs équipés Kilomètres d'aménagements de pacification de trafic réalisés |
| | 4.3.4 | Diffuser de l'information auprès de la population locale sur les offres de mobilité | Nombre de guides mobilité édités Nombre de visionnage et téléchargement sur Internet |
| Rationaliser les déplacements | 4.4.1 | Réaliser une étude d'opportunité pour réduire les vitesses limites (notamment sur le tronçon d'autoroute) | Taux d'émission de GES Taux d'émission de particules fines Evolution de l'accidentologie Evolution des niveaux de nuisances sonores |
| | 4.4.2 | Créer des espaces de co-working | Nombre d'utilisateurs réguliers de l'espace de co-working |
| Promouvoir l'usage de nouveaux vecteurs énergétiques | 4.5.1 | Développer les flottes propres pour les collectivités | Consommation annuelle d'énergie des véhicules de la collectivité (kwh/an/employé) |
| | 4.5.2 | Créer une station de Gaz Naturel Véhicule (GNV) | Tonnes GNV distribuées/an |
| | 4.5.3 | Mettre en place des bornes de recharges pour véhicules électriques | Nombre d'utilisateurs du service (Rhône et hors Rhône) kWh fournis |
| Réduire les impacts du transport de marchandises | 4.6.1 | Réduire les émissions de GES par la rationalisation des transports de marchandises | Tonnage de marchandises transportées annuellement par voie fluviale Tonnage de marchandises transportées annuellement par fret ferroviaire |

| Thème | N° | Action | Indicateurs |
|---|-------|---|---|
| Promouvoir la maîtrise de l'énergie | 5.1.1 | Communiquer sur les dispositifs d'accompagnement mis à disposition des entreprises par la CCI et la CMA | Nombre de visites énergie dans des entreprises par la CCI et la CMA |
| | 5.1.2 | Mettre en place des conditions d'attribution des aides de la communauté de communes aux entreprises | Nombres d'entreprises aidées |
| | 5.1.3 | Faire appliquer les obligations d'extinction nocturne | Nombre de communes de la Communauté de Communes signataires |
| Promouvoir les démarches d'économie circulaire | 5.2.1 | Réaliser des études d'opportunité pour développer les projets d'économie circulaire | Nombre de projets d'économie circulaire Nombre de synergies entre entreprises |
| Diminuer les consommations énergétiques du secteur agricole | 5.3.1 | Mettre à disposition un banc d'essai tracteur | Nombre de diagnostics moteurs réalisés Energie économisée : mesure des consommations de gasoil sur les moteurs avant et après réglages |
| Promouvoir les circuits de proximité et une agriculture durable | 5.4.1 | Favoriser l'installation d'exploitants en agriculture biologique | Bilan quantitatif des installations agricoles sur le territoire de la CCSB |
| | 5.4.2 | Développer les circuits de proximité et valoriser les commerces locaux | Évolution quantitative de l'offre de circuits de proximité du territoire |
| | 5.4.3 | Développer le local et le bio dans les cantines | Evolution du pourcentage de produits bio introduits dans les restaurants collectifs de la CCSB |
| Développer la prévention et le recyclage | 6.1.1 | Définir et mettre en œuvre un plan de prévention des déchets | Existence d'un PLPDMA Kg de déchets ménagers et assimilés par an par habitant sur le territoire Kg de déchets ménagers et assimilés par an par habitant sur le territoire non recyclés ou valorisés en biogaz |
| | 6.1.2 | Créer et animer une recyclerie | Tonnage d'objets réutilisés |
| | 6.1.3 | Développer les activités de valorisation du BTP | Volume de déchets valorisés par an |
| Limiter les impacts sur la santé | 7.1.1 | Intégrer les effets du changement climatique sur la santé dans des Contrats Locaux de Santé Environnement | Existence d'un contrat local de santé environnement |
| | 7.1.2 | Renforcer la lutte contre le développement d'agents pathogènes ou porteurs de maladie vectorielle | Nombre d'actions d'informations conduites |
| | 7.1.3 | Renforcer la préservation des espaces naturels et préserver les corridors écologiques | Km de haies plantées et conservées Nombre de mares préservées |
| | 7.1.4 | Prendre en compte le volet adaptation au changement climatique dans les opérations d'aménagement | Part des opérations d'aménagement prenant en compte le changement climatique [%] |
| | 7.1.5 | Réduire l'effet îlot de chaleur sur le territoire | Evolution des températures en rapport avec le taux de végétalisation |
| Préservation de la ressource en eau | 7.2.1 | Mettre en place un plan de gestion de la ressource en eau | Evolution de la consommation en eau par habitant |
| | 7.2.2 | Optimiser la gestion des eaux pluviales | m3 de collecteurs d'eau pluviale |
| Favoriser l'adaptation du secteur agricole et forestier aux effets du changement climatique | 7.3.1 | Accompagner le secteur agricole sur les questions climatiques | Réalisation des journées |

Tableau 4 : Les indicateurs de suivi

12. LA METHODOLOGIE UTILISEE

La méthodologie retenue pour l'élaboration de ce document s'appuie sur celle développée pour réaliser des évaluations environnementales de document de planification tels que les SCoT et les Plans de prévention et de gestion des Déchets. Pour ces derniers, la méthodologie repose sur celle proposée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables (MEDD) et l'ADEME dans le « Guide de l'évaluation environnementale des plans d'élimination des déchets » publié en 2006. Ces méthodologies ont été complétées par les indications du guide ADEME « PCAET, comprendre, construire et mettre en œuvre » et celle de la note du Ministère en charge de l'environnement et du CEREMA « Préconisations relatives à une évaluation environnementale stratégique ».

Les données relatives à l'état initial du département ont été collectées auprès de différents organismes : CC Saône-Beaujolais, Département, Préfecture, DDT, ADEME, Agence de l'Eau, IFEN, ARS, DREAL, ATMO Auvergne Rhône Alpes ...

L'analyse a été uniquement effectuée sur un plan environnemental, sans tenir compte des aspects techniques et économiques (faisabilité, seuil de rentabilité, ...).

La démarche d'évaluation environnementale a été réalisée conjointement à la réalisation du PCAET, dans une démarche itérative. Les enjeux environnementaux ont nourri la réflexion stratégique et les échanges avec les différents acteurs.